



Lait & fruits à l'école

WEBINAIRE

À destination des bénéficiaires de l'aide
ECOLÉ DU 1ER DEGRÉ DE GUYANE



Financé par
l'Union européenne





1

CONTEXTE & PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Lait & fruits
à l'école





INTRODUCTION . . .



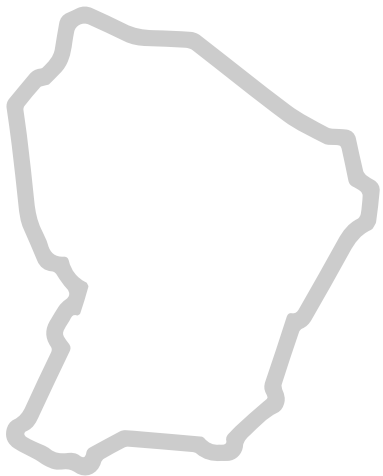
1. Présentation générale du programme

01

Le programme « Lait et Fruits à l'école » de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une **aide financière** pour la distribution de **fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers** aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les **établissements scolaires**.

02

L'objectif du programme est de **promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves** et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, **en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)**.



ÉCLAIRAGE . . .



2. Mobilisation du programme en Guyane



En 2022-2023, la Guyane se situait à la 4ème place des régions en terme de mobilisation du programme LFE avec 747 690 € d'aides reçues.

En 2023/2024 **seules 3 communes bénéficiaires en Guyane** : Grand-Santi, Sinnamary et Rémire-Montjoly.



Il y a un réel potentiel à développer pour augmenter la captation de ces aides, qui permettraient de **faire bénéficier les élèves** (maternelle au lycée) **de produits frais et de qualité** (SIQO).



La mobilisation de ce programme peut **faciliter l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim** par les établissements scolaires (20% de produits durables dont 5% de bio pour la Guyane).



La massification de la mobilisation de cette aide pourrait également être un **levier pour développer les approvisionnements en produits locaux** auprès de fournisseurs guyanais.

3. Les évolutions du programme



- ✓ Suppression du nombre de distributions minimum par semaine (plafonnement maintenu)
- ✓ Suppression du poids minimum à distribuer : Les quantités éligibles au paiement de l'aide sont plafonnées selon les portions recommandées par les autorités de santé.
Lors de votre demande de paiement, vous avez la possibilité de diminuer le poids moyen des portions
- ✓ Il n'est plus nécessaire de justifier de la mise en œuvre des mesures éducatives
- ✓ Diminution du nombre de forfaits (3 F&L au lieu de 4, 4 produits laitiers au lieu de 5)
- ✓ Il n'est plus nécessaire d'avoir des factures et bons de livraisons spécifiques aux produits éligibles

PROCEDURE . . .

4. Principales étapes de mise en place du programme



Agrément du bénéficiaire

- Déterminer son projet
- Liste des établissements des élèves bénéficiaires
- 1 agrément par année scolaire avant le 30 nov

Mise en place du programme

- Distributions
- Affichage obligatoire
- 3 périodes de distributions

Demande de paiement

- Formulaire à remplir
- Pièces justificatives
- Jusqu'à 3 par année scolaire

Paieement de l'aide

→ Sous 3 mois suivant la fin de la période de distribution, à réception du dossier conforme



Quelle déclinaison ?
Quels élèves bénéficiaires ?
Quels types de produits ?
Quelle fréquence de distribution ?

3. Obligations réglementaires

Les modalités d'application du programme reposent sur un cadre réglementaire européen précisé par une stratégie nationale.

➤ Les obligations sont les suivantes :



Distribution de produits éligibles

La distribution des produits doit respecter les dispositions réglementaires prévues par le programme (temps de distribution, type de produits, modalités spécifiques de distribution etc).



~~Education à l'alimentation~~

~~Il n'est plus nécessaire de mettre en place de mesures éducatives spécifiques : ce qui est prévu dans les enseignements par le Code de l'Education est suffisant. Il n'est pas nécessaire de le justifier.~~



Publicité

Affichage dans l'établissement (affiche format A3) + présence sur les menus de la mention « Bénéficie de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Lait et Fruits à l'école ».



OCTROI DE L'AIDE



6. Montants de l'aide & produits éligibles



Possibilité d'**effectuer 2 distributions** dans le cadre d'un même repas

	N° FORFAIT	PRODUITS	PORTION*	FORFAIT MATIN & GOÛTER		FORFAITS MIDI
				Conventionnels	SIQO	SIQO
Fruits & légumes frais	1	Légumes frais (achetés frais) dont melon	100g	2,89 €/kg	3,65 €/kg	1,20 €/kg
	2	Fruits (achetés frais)	100g	2,64 €/kg	3,55 €/kg	1,35 €/kg
	3	Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	100g	7,52 €/kg	9,59 €/kg	2,52 €/kg
Lait & produits laitiers	5	Lait liquide nature	125ml	1,03 €/kg	1,46 €/kg	1,46 €/kg
	6	Yaourt nature	125g	2,04 €/kg	3,42 €/kg	1,38 €/kg
	7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	60g	3,15 €/kg	5,42 €/kg	2,27 €/kg
	8	Autres fromages	30g	10,52 €/kg	17,61 €/kg	7,09 €/kg



Toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés).



Lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris les fromages blancs et petits suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis).

Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté, Gruyère ou Emmental), ni de lait cru.

Les produits doivent être distribués nature : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais, entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

*Les grammages des portions ont été établis selon les portions recommandées par les autorités de santé. Les produits ne respectant pas ce grammage sont aussi éligibles et doivent figurer sur le récapitulatif.

7. Focus sur les produits sous SIQO



Signes officiels de la qualité et de l'origine



Les produits RUP et HVE ne sont pas des SIQO et ne sont pas éligibles au programme sur le temps du midi





2

AGREMENT DU BENEFICIAIRE

Lait & fruits
à l'école





1. Généralités



Les structures qui peuvent demander un agrément sont les **structures qui supportent les coûts de la restauration collective scolaire**



Un agrément par année scolaire à **renouveler tous les ans**



Procédure

- **Saisir les données** de la structure
- **Inscrire les établissements scolaires et le nombre d'élèves bénéficiaires**
- **Renseigner son projet** (données modifiables lors de la demande de paiement)



Guide pour la demande d'agrément :

<https://app.hubspot.com/documents/7691145/view/779816718?accessId=5f76cb>



2. Déterminer son projet



Choix du « moment »

- **Matin**
- **Midi** (*uniquement produits SIQO*)
- **Goûter**



Choix de la fréquence des distributions

Pas de minimum de distributions mais un plafond correspondant au nombre de jours d'ouverture



Choix des produits à distribuer

Parmi les produits éligibles rentrant dans les forfaits préétablis (voir diapo 7) de fruits, légumes et produits laitiers



Choix des fournisseurs

Parmi la liste des fournisseurs référencés sur FranceAgriMer

Si vous travaillez avec un fournisseur non-référencé, il doit le faire avant la demande de paiement





3. Choix des périodes de distribution 2024/2025

L'année scolaire est divisée en 3 périodes indépendantes, il est donc possible de mettre en place le programme pour une, deux ou trois périodes.



1^{ère}
période

1^{ER} AOÛT > 31 DÉCEMBRE



2^{ème}
période

1^{ER} JANVIER > 15 AVRIL



3^{ème}
période

16 AVRIL > 31 JUILLET



4. Demande d'agrément pour l'année scolaire



Demande d'agrément du **1^{er} décembre 2024 au 15 mars 2025**
pour les périodes 2 et/ou 3

→ Demande d'agrément **du 16 mars au 15 mai 2025** pour la
période 3 seule

Demande d'agrément
jusqu'au 30 novembre
2024 pour l'agrément des
3 périodes



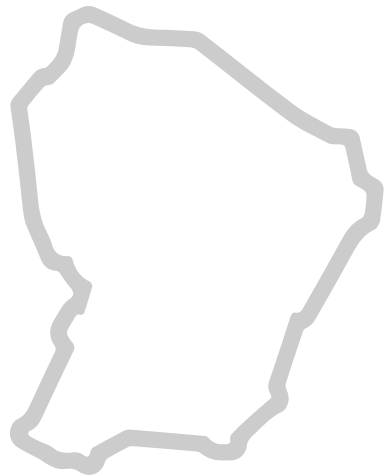
3

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME & DISTRIBUTIONS

Lait & fruits
à l'école



1. Choisir le « Moment » de distribution



Dérogation spécifique

pour les Outre-mers :

Pour les établissements **ne disposant pas de restauration le midi** : possibilité de distribuer les produits **en début ou milieu de matinée** (collation matinale), **ou en début d'après-midi** (collation).

Un accord explicite des autorités de santé est nécessaire (se rapprocher de l'ARS).



On est agréé pour **un seul** moment de distribution

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLÈGE	LYCÉE
MATIN (à l'arrivée le matin)	 (si pas de cantine scolaire)	 (si pas de cantine scolaire)		
MIDI (uniquement produits SIQO)				
GOÛTER (à la fin du temps scolaire)*				

à retenir



Le matin et au goûter
Produits conventionnels ou sous SIQO

Le midi
Uniquement des produits sous SIQO

2. Choisir la fréquence des distributions

- ✓ **Nombre de distributions libre** mais plafonné par période au nombre de jours d'ouverture de l'établissement
- ✓ **Demandes d'aides acceptées à partir de 400 €**
→ Un simulateur permet de calculer le montant d'aide potentiel.
- ✓ Possibilité d'**effectuer 2 distributions** dans le cadre d'un même repas
- ✓ Si **distribution à choix multiples** : la distribution du forfait le moins cher sera retenue



3. Distribuer des produits éligibles au programme



Produits non-éligibles



Produits transformés
Fruits à coque
Féculents et légumineuses
Légumes 4^{ème} gamme cuits
Produits servis avec des condiments
Fromages avec ajout d'ingrédients
Produits aromatisés et/ou sucrés

Produits éligibles



- **Toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais** (entiers ou prédécoupés).
- **Lait liquide nature, yaourts nature, fromages** y compris les fromages blancs et petits suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis).

→ **Au choix : Pas d'obligation de distribuer des fruits, des légumes et des produits laitiers**

Fournisseurs référencés



Vos fournisseurs **doivent être référencés et s'engagent à fournir un récapitulatif conforme** pour que vous puissiez accéder à la subvention pour les distributions de produits

4. Eviter les erreurs



1^{ère} raison de rejet : Récapitulatif fournisseur non conforme

Vos fournisseurs doivent **être référencés** et s'engagent à fournir un **récapitulatif conforme** pour que vous puissiez accéder à la subvention pour les distributions de produits

→ S'assurer auprès d'eux qu'ils sont bien référencés et demander un modèle de récapitulatif en amont



Informations à faire figurer

- Papier à en-tête ou cachet commercial
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence de BL ou facture



➔ 5. Communiquer sur le programme



Lait & fruits à l'école



Les élèves et leurs parents doivent être informés de la participation de leur établissement du programme :

- **Affichage dans l'établissement (affiche format A3)** : affiche placée de manière permanente à un endroit clairement visible (ex: entrée principale etc), format minimum A3.
- **Affichage sur les menus de la cantine** : les produits éligibles distribués le midi doivent être identifiés avec la mention lisible « Bénéficie de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Lait et Fruits à l'école » »



6. Affichage sur les menus : 3 options

Lundi

Entrée



Carottes râpées BIO  au citron

Plat

Pimentade de machoiran et riz

Dessert



Yaourt nature BIO 

Entrée

Carottes râpées BIO au citron
Aide UE à destination des écoles

Plat

Pimentade de machoiran et riz

Dessert

Yaourt nature BIO

Aide UE à destination des écoles

Lundi

Entrée

Carottes râpées BIO* au citron

Plat

Pimentade de machoiran et riz

Dessert

Yaourt nature BIO*

**Aide UE à destination des écoles*

Bénéficie de l'aide de l'Union Européenne
dans le cadre du programme « Lait et Fruits
à l'école »





3

CALCUL DE L'AIDE SIMULATEUR

Lait & fruits
à l'école



1. Critères de calcul de l'aide



Nb de distributions effectuées

- Max de distributions par période : entre 50 et 80 (nb de j d'ouverture de classe)
- Une distribution = un service de produits aux élèves, les jours de classe uniquement



Type de repas

Les forfaits varient en fonction du repas :

- Midi : remboursement basé sur la différence de prix estimée entre le produit servi et un produit similaire issu d'une production conventionnelle
- Matin & goûter : remboursement basé sur le prix total estimé du produit



Quantités distribuées à chaque distribution

- **Nombre d'élèves** bénéficiaires par période
- **Portion moyenne distribuée** = portion avec un poids maximum subventionné (100g pour les fruits)
- Ne sont remboursées que les demandes de subventions > **400€ sur une période**, tous fournisseurs agréés confondus



Montant éligible pour chaque produit

- Tous les produits doivent être **bruts** (et SIQO le midi), et servis **sans aucun additif**.
- Chaque produit éligible est associé à un forfait de remboursement.

→ **Aide = Nombre de distributions x Portions moyennes x Nombre d'élèves x Forfait en €**

DONNÉES . . .



2. Simulateur d'aides sur le site de FranceAgriMer



Nombre de distributions maximum : Si distributions de fruits et légumes

Fruits/légumes	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)
	1	Légume frais	0,1
	2	Fruits frais	0,1
	3	Fruit frais découpé et emballé	0,1
	TOTAL		

Nombre de distributions	Forfait par portion hors SIQO	Forfait par portion SIQO	Montant aide potentielle
	0,30	0,37	
	0,27	0,36	
	0,77	0,98	
0			0,00

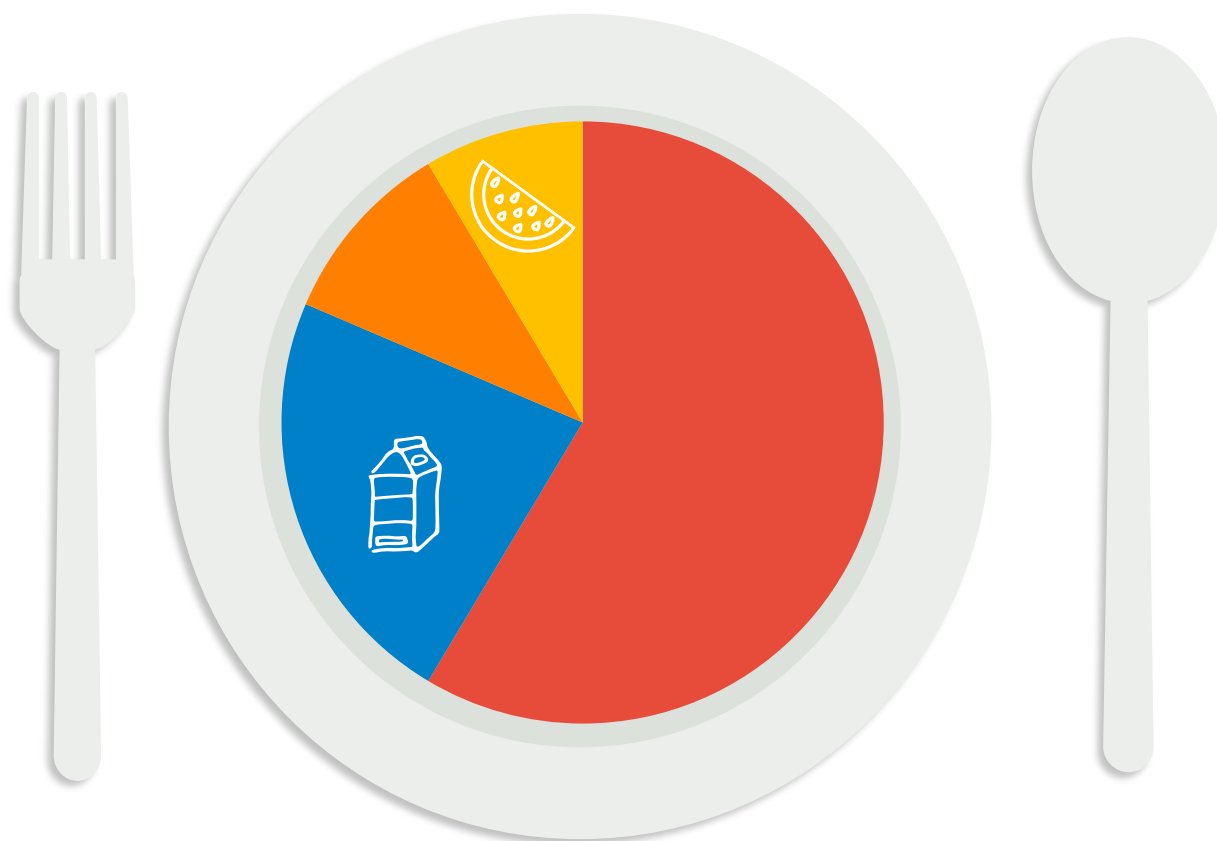


Nombre de distributions maximum : Si distributions de lait et produits laitiers

Lait/produits laitiers	N°	Libellé	(P) : Portion (en kg)	Nombre de distributions	Forfait par portion hors SIQO	Forfait par portion SIQO	Montant aide potentielle
	5	Lait liquide nature	0,125		0,14	0,20	
	6	Yaourt nature	0,125		0,28	0,46	
	7	Fromages blancs / petits suisses	0,06		0,20	0,35	
	8	Autres fromages	0,03		0,33	0,56	
	TOTAL			0			0,00

<https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/AIDES/PROGRAMMES-SOCIAUX/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/2023-2024/Simulateur-Calcul-d-aide-2023-2024-P3>

3. Collations 1er degré : **gain économique estimé**



Jusqu'à 33 800€ par année scolaire pour la distribution quotidienne d'un fruit frais ET d'un yaourt nature sous **SIQO le matin ou au goûter** dans une école de 200 élèves



Jusqu'à

18 400€

pour la distribution
quotidienne d'un
yaourt nature



Jusqu'à

14 800€

pour la distribution
quotidienne d'un
fruit frais

4. Exemple de collation 1er degré

Forfait classique

Forfait SIQO



Une banane

Le fruit peut être SIQO ou non
Prévoir de distribuer env **100g/élève.**



0,26€/100g

0,35€/100g



Un yaourt nature

Le yaourt peut être SIQO ou non
Prévoir de distribuer env **125g/élève.**



0,25€/125g

0,42€/125g

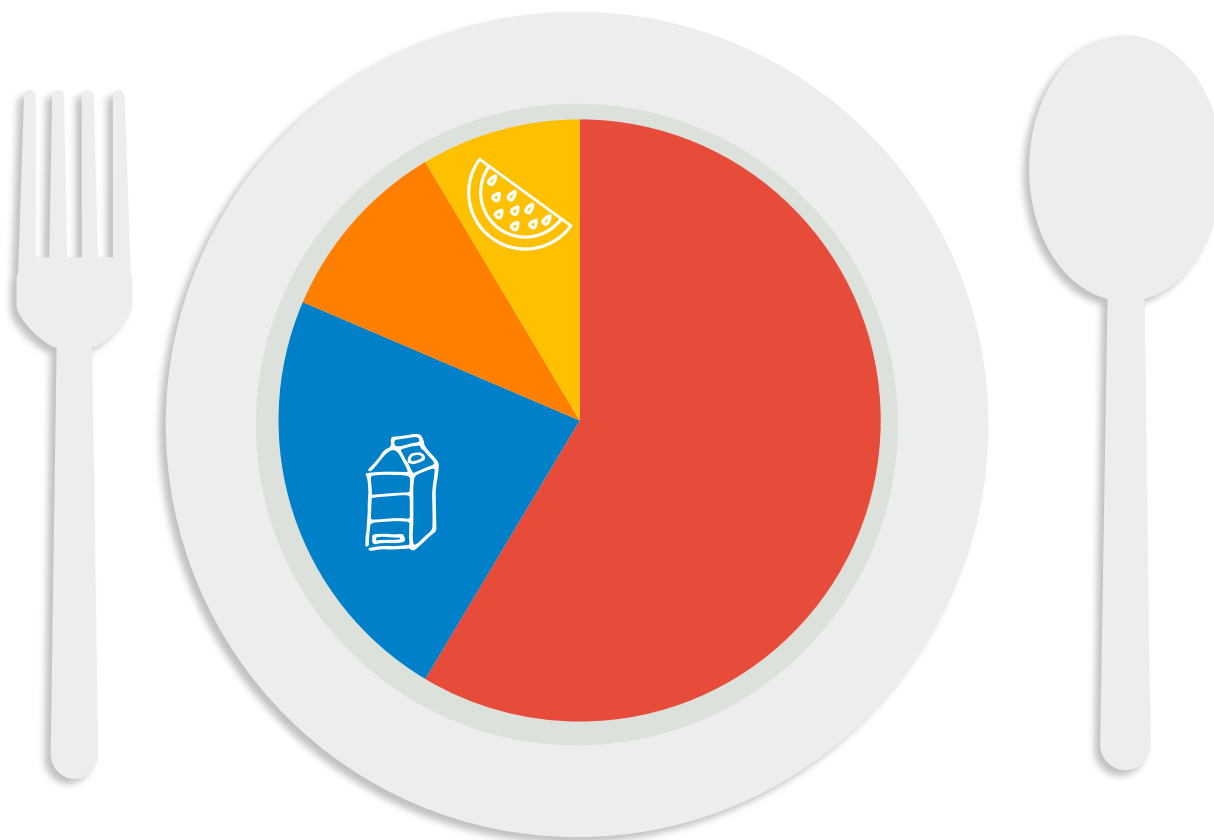


Un gâteau au manioc

Le gâteau n'est pas éligible au financement LFE mais
peut être distribué à vos frais.



4. Repas 1er degré : **gain économique estimé**



Jusqu'à 37 500€ par année scolaire pour la distribution quotidienne d'un légume frais ET d'un yaourt nature sous **SIQO au menu du midi** dans un établissement du 1er degré de 600 élèves



Description

22 350€

pour la distribution
quotidienne d'un
yaourt nature SIQO



Description

15 160€

pour la distribution
quotidienne d'un
légume frais SIQO

6. Menu type : repas 1er degré



ENTREE

Chou BIO râpé au citron



Forfait SIQO

0,12€/100g



PLAT

Pimentade de Machoiran
Riz/ Calous



Possibilité d'**effectuer 2 distributions** dans le cadre d'un même repas



Laitage

Fromage AOP



0,71€/100g



Bénficie de l'aide de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Lait et Fruits à l'école »



4

DEMANDE DE PAIEMENT ETAPES PAS A PAS

Lait & fruits
à l'école





1. Etapes pour l'obtention de la subvention



1

Regrouper les menus & compter les distributions

- **Regroupez tous les menus** où les logos FranceAgriMer ont été affichés sur la période
- **Déterminez le nombre de distributions**, par forfait, effectuées sur la période

2

Demander le récapitulatif aux fournisseurs

- **Demandez** à chaque fournisseur concerné par les distributions, **le récapitulatif** de l'ensemble des produits concernés, et de le **signer**
- Assurez-vous de bien avoir **acquitté toutes les factures**

3

Remplir le formulaire de demande de paiement

- **Remplissez le formulaire** de demande de paiement en ligne après la fin de la période de 4 mois de mise en place des distributions
- **Renseignez le nombre** d'établissements agréés, le nombre d'élèves total, la somme des effectifs de référence (nb moyen d'élèves présents sur la période) et le nombre de distributions effectuées
- **Insérez les récapitulatifs** de livraison par fournisseurs **et les menus**
- Avant d'envoyer la demande : **vérifier la cohérence des quantités** figurant sur les récapitulatifs fournisseurs et celles demandées dans le formulaire

4

Réceptionner le paiement

- **Si la demande est valide** : réceptionnez le paiement sous 3 mois
- **Si la demande n'est pas valide** : soit elle sera rejetée définitivement soit il vous sera laissé la possibilité de la rectifier



5

POUR ALLER PLUS LOIN
EVENEMENTS A VENIR

Lait & fruits
à l'école





Événements à venir

- **20/06/2024 : séminaire d'information sur le programme LFE**
Ouvert aux potentiels bénéficiaires (établissements du 1^{er} et du 2nd degré, élu.es, structures relais)
 - **24/06/2024 : mini-salon de mise en relation fournisseurs/acheteurs**
Ouvert aux potentiels bénéficiaires et leurs structures relais ainsi qu'au fournisseurs de fruits, légumes et produits laitiers
- ➔ *Inscription obligatoire* : <https://framaforms.org/evenements-lait-fruits-a-lecole-guyane-fin-juin-2024-1717108452>





Contacts et liens utiles



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

- **Site de FranceAgriMer sur le programme LFE :**
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>
- **Simulateur pour le calcul de l'aide :**
<https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/AIDES/PROGRAMMES-SOCIAUX/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/2023-2024/Simulateur-Calcul-d-aide-2023-2024-P3>
- **Contact FranceAgriMer :** e-lfe@franceagrimer.fr



ars-guyane-prevention@ars.sante.fr

Lait & fruits
à l'école



Kabeco.conseil@gmail.com

Merci !

DE VOTRE ATTENTION

Lait & fruits
à l'école



Financé par
l'Union européenne

